



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00
Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Objet :

**Commerces de détail : demandes de
dérogations au repos dominical pour 2024
Avis du Conseil Municipal**

Date de convocation

14 décembre 2023

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 33**

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20231220-DEL2023097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,
Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. BOUQUET
Mme FOLY
M. FOURNEL
Mme SAJET
M. SALL
M. RAISONNIER
M. DESPLANCHES
Mme HUTSEBAUT
M. GABORET**

**Pouvoir à Mme BEDU
Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à M. ABRAHAM
Pouvoir à M. PATRIGEON
Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
Pouvoir à Mme FEVRIER
Pouvoir à M. SZEWCZYK
Pouvoir à Mme FOUBET
Pouvoir à M. BEAULIER**

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 DECEMBRE 2023

DG/SR/N°2023/97

OBJET : COMMERCE DE DETAIL : DEMANDES DE DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2024 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire expose :

L'article L3132-26 du Code du Travail, dispose que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an ;

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Pour les demandes de dérogations portant sur plus de 5 dimanches, l'Agglomération Montargoise a émis un avis favorable conforme.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur les demandes de dérogations au repos dominical dont la liste, par branches d'activités, est présentée ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code du Travail, notamment son article L 3132-26,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'AME du 05 décembre 2023 donnant un avis conforme aux dérogations aux ouvertures dominicales 2024 présentées par la Commune d'Amilly,

VU la lettre du Président de l'AME du 13 décembre 2023 donnant un avis favorable aux 4 dates dérogatoires supplémentaires pour la branche d'activités « Commerces de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé 4765 Z »

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 33 Voix Pour

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux dérogations au repos dominical des commerces de détail d'Amilly pour l'année 2024 telles que présentées ci-dessous par branches d'activités :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 DECEMBRE 2023

DG/SR/N°2023/97
(suite 1)

Branches d'activités selon code NAF	Liste des dimanches concernés par la demande de dérogation pour l'année 2024
Hypermarchés (4711 F)	1 ^{er} dimanche qui suit le début des soldes d'hiver 2024 1 ^{er} dimanche qui suit le début des soldes d'été 2024 01 septembre 01, 08, 15, 22 et 29 décembre Soit 8 dimanches au total
Supermarchés (4711 D)	15, 22 et 29 décembre Soit 3 dimanche au total
Commerces de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé (4765 Z)	1 ^{er} dimanche qui suit le début des soldes d'hiver 2024 30 juin – 20 et 27 octobre 03, 10, 17 et 24 novembre 01, 08, 15 et 22 décembre Soit 12 dimanches au total
Commerces de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé (4754 Z)	1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'hiver 2024 1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'été 2024 01, 08 et 15 septembre – 24 novembre 01, 08, 15 et 22 décembre Soit 12 dimanches au total
Commerces de détail de maroquinerie et d'articles de voyage (4772 B)	24 novembre 01, 08, 15 et 22 décembre Soit 5 dimanches au total

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 DECEMBRE 2023

DG/SR/N°2023/97

(suite 2)

Commerces de détail de la chaussure (4772 A)	1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'hiver 2024 1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'été 2024 01 et 08 septembre 01, 08, 15, 22 et 29 décembre Soit 11 dimanches au total
Commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé (4771 Z)	1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'hiver 2024 1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'été 2024 25 août – 01 septembre – 24 novembre 01, 08, 15, 22 et 29 décembre Soit 12 dimanches au total
Commerces de détail de produits surgelés (4711 A)	08, 15, 22 et 29 décembre Soit 4 dimanches au total
Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers (4511 Z)	14 janvier – 17 mars – 16 juin 15 septembre – 13 octobre Soit 5 dimanches au total
Commerces de détail d'autres équipements du foyer (4759 B)	1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'hiver 2024 1 ^{er} dimanche qui suit le début des soldes d'été 2024 03, 10, 17 et 24 novembre 01, 08, 15, 22 et 29 décembre Soit 12 dimanches au total
Autres commerces de détail spécialisés divers (4778 C)	07 janvier 1 ^{er} dimanche qui suit le début des soldes d'hiver 2024 1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'été 2024 10, 17 et 24 novembre 01, 08, 15, 22 et 29 décembre Soit 12 dimanches au total

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 DECEMBRE 2023

DG/SR/N°2023/97

(suite 3)

Commerces de détail d'optique (4778 A)	01, 08, 15, 22 et 29 décembre Soit 5 dimanches au total
Commerces de détail de biens d'occasion en magasin (4779 Z)	08, 15 et 22 décembre Soit 3 dimanches au total
Commerces de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin (4776 Z)	1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'hiver 2024 1 ^{er} et 2 ^{ème} dimanches qui suivent le début des soldes d'été 2024 1 ^{er} et 08 septembre – 24 novembre 1 ^{er} , 08, 15, 22 et 29 décembre Soit 12 dimanches au total
Commerces de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé (4721 Z)	22 et 29 décembre Soit 2 dimanches au total
Commerces de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé (4722 Z)	22 et 29 décembre Soit 2 dimanches au total
Commerces d'alimentation générale (4711 B)	22 et 29 décembre Soit 2 dimanches au total
Commerces de détail alimentaire sur éventaies et marchés (4781 Z)	22 et 29 décembre Soit 2 dimanches au total

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 DECEMBRE 2023

DG/SR/N°2023/97

(suite 4)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.